

Rappel de procédure

Pour toute information relative aux modalités de saisine, à la recevabilité, au traitement des signalements ou à la confidentialité, veuillez vous référer à la procédure de recueil et de traitement des signalements applicable aux lanceurs d'alerte

Le signalement d'une alerte est porté directement à la connaissance du réfèrent ou transmis au supérieur hiérarchique.

Lorsque le supérieur hiérarchique direct ou indirect recueille un signalement, il le transmet sans délai, sous réserve de l'accord de l'auteur du signalement et dans des conditions garantissant sa confidentialité, au réfèrent alerte. Il informe l'auteur du signalement de cette transmission.

Le signalement est adressé exclusivement par un bureau de poste, sans passer par le service du courrier interne, par écrit, et sous double enveloppe. Sur la première enveloppe - dite enveloppe extérieure - figure l'adresse du réfèrent avec la mention « personnel et confidentiel ». Sur la deuxième enveloppe - dite enveloppe intérieure - figure la mention « signalement d'une alerte au titre de la loi du 9 décembre 2016 » et sa date de transmission. Tous les échanges ultérieurs avec le destinataire de l'alerte s'effectuent dans les mêmes conditions.

Tout signalement doit être envoyé à :

M. Yannick MARTIQUET
Réfèrent lanceur d'alerte
Université de Nîmes – Site Vauban
2, Rue du docteur Georges Salan – CS13019
30021 Nîmes Cedex 1

Nom* :

Prénom* :

Statut (Agent, étudiant, Filière, Service...) :

Adresse postale* :

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

*Les rubriques marquées d'un * sont obligatoires*

Votre signalement (veuillez à bien indiquer les faits et à joindre toute pièce corroborant votre signalement) :